

Le vieux moulin de Poyen



Visorando

Une randonnée proposée par Netra

Au pays de la canne, une très courte randonnée en milieu forestier sec, à la rencontre de quelques arbres majestueux, d'une mare sympathique et des ruines d'un moulin ayant appartenu à un ancien domaine sucrier.



Randonnée n°799210

	Durée :	0h40
	Distance :	2,20 km
	Dénivelé positif :	13 m
	Dénivelé négatif :	13 m
	Point haut :	25 m
	Point bas :	12 m

	Difficulté :	Facile
	Retour point de départ :	Oui
	Activité :	Pédestre
	Commune :	Petit-Canal (97131)

Description

Accès et point de départ :

Emprunter la N6 qui relie Petit-Canal et Port-Louis. S'engager dans une piste sans panneau indicateur et au bout de laquelle on voit un panneau signalant une voie ferrée :

- quand on vient de Petit Canal, la piste est sur la droite, au bout d'une longue ligne droite et avant d'entrer dans le lieu-dit Gaschet.
- quand on vient de Port-Louis, elle est sur la gauche, juste après un virage à droite quand on a quitté Gaschet.

Franchir la voie ferrée du train touristique et se garer sur le petit parking situé juste après sur la gauche, à proximité de la station.

Itinéraire :

Sans balisage

(D/A) Prolonger au Nord la piste d'accès à la station. À une fourche, demeurer sur la piste à droite et longer quelques maisons à main droite.

Balisage Jaune

(1) Tourner à gauche juste avant le panneau "Réserve biologique dirigée". Longer un bois à main droite, rejoindre un chemin venant de la gauche et continuer vers l'Ouest en lisière de bois. À une fourche, prendre à droite et laisser une baraque-buvette à main gauche.

(2) Après quelques mètres, quitter le chemin et se diriger à droite vers un grand carbet (abri sans mur). Contourner le carbet par la droite et traverser une pelouse en biais sur la gauche vers des arbres majestueux (le tracé sur le fond de carte IGN est approximatif ici). Longer une mare à main gauche et, au bout, suivre à droite un bon chemin dans les bois.

En bas d'une descente, à un croisement en T, tourner à droite. Ignorer un départ de chemin sur la droite et, à la patte d'oie qui se présente immédiatement, prendre à droite et monter légèrement.

(3) À une patte d'oie (panneau "Réserve biologique dirigée"), prendre de nouveau à droite. Demeurer sur le chemin principal qui sinue légèrement dans le bois et ignorer quelques vagues départs sur les côtés. Retrouver ainsi le carrefour de la boucle.

Sans balisage

(1) Poursuivre en face sur la piste empruntée à l'aller et regagner rapidement la station du petit train (D/A).

Informations pratiques

De légères chaussures de randonnée ou de bonnes chaussures de sport conviennent pour cette courte randonnée se déroulant sur de bons chemins. Bien que le parcours soit majoritairement dans les bois, prévoir des protections solaires selon sa sensibilité.

Penser à se munir de réserves d'eau, même si l'itinéraire est court.

La forêt parcourue est une **réserve biologique dirigée**. Se conformer aux instructions du panneau situé au point (1) et, comme partout ailleurs, ne laisser aucun déchet derrière soi.

Il est sans doute possible de gagner le point de départ avec le petit train touristique. Se renseigner sur place.

Le balisage est bien présent et de bonne qualité sur toute la boucle à partir du point (1) (situation en octobre 2017). Une carte détaillée demeure néanmoins utile (au minimum celle qui accompagne la présente description).

Randonnée effectuée par l'auteur le 03 octobre 2017.

A proximité

Sur l'itinéraire :

- Beaux arbres autour de la mare après (2), panneaux d'information.
- Ruines du [Moulin de Poyen](#). Le moulin se situe dans le bois, sur la droite du chemin peu avant de revenir au point (1) quand on arrive du point (3). Sur la carte IGN, à l'échelle 1/6250, il est figuré par un disque gris. Je suis passé trois fois sur le chemin et n'ai trouvé aucun accès aux ruines : c'était en octobre 2017, deux semaines après le passage du cyclone Maria qui a mis à terre beaucoup de végétation, ceci explique peut-être cela. J'espère que d'autres randonneurs auront plus de chance que moi...

À Petit-Canal (à proximité de l'église, à l'Ouest du Bourg) :

- [Mémorial à l'esclave inconnu](#), inauguré en 1994 pour le bicentenaire de la première abolition de l'esclavage.
- [Marches des esclaves](#). Plus émouvantes que le mémorial lui-même, ces marches conduisent au quai où les esclaves étaient vendus à leur descente de bateau. Des plaques indiquent le nom des ethnies africaines dont ils étaient originaires.

À Port-Louis :

- Musée du pays de la canne, sur l'emplacement de l'ancienne sucrerie de Beauport.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-vieux-moulin-de-poyen/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Visorando
Préparer et partager ses rando

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

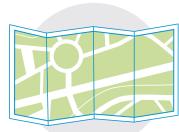
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



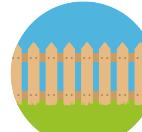
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.